ECHOS D'EMPEAUX

Le mot du maire

L'année 2017, riche en évènements est malheureusement encore marquée par un attentat, qui nous oblige à être toujours aussi vigilants face à cette barbarie.

Nous connaîtrons également les élections nationales avec les présidentielles et les législatives, qui décideront de notre avenir.

Le fait le plus marquant -pour nous- a été depuis le 1er janvier la fusion avec Axe Sud et le Muretain Agglo, qui composent une communauté de 26 communes et 120000 habitants.

A ce jour nous ne connaissons pas l'impact que cela aura sur les services de nos administrés, si ce n'est que nous avons appliqué la neutralité des taux. Il n'y aura donc aucune incidence sur le contribuable.

Dans ce numéro vous allez découvrir les chiffres 2016 et 2017, qui vont nous permettre, à mi-mandat, d'engager de nombreux investissements (mairie, église, salle polyvalente, travaux routiers...) sans augmentation des impôts, une nouvelle fois.

Sachez que nous sommes vigilants à la dépense de vos deniers, comme pourrait l'être un entrepreneur qui ne veut pas faire faillite ou pour ses propres deniers.

Budget Finances

Dans sa séance du 14 avril, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion, le compte administratif 2016, conforme au compte de gestion du trésorier, le budget 2017 ainsi que les taux d'imposition, qui pour certains ont changé, mais n'impacteront pas le contribuable.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	
203 844.93 €	241 076,29 €	
EXCEDENT 37 231,36 €		
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	
329 224,71 €	492 534,56 €	
EXCEDENT 163 309,85 €		

RESULTAT CUMULE AVEC 2015		
FONCTIONNEMENT		
EXCEDENT 2016 + REPORT 2015		
37 231,36 € + 21 618,17 €= EXCEDENT 58 849,53 €		
INVESTISSEMENT		
EXCEDENT 2016 - DEFICIT 2015		
163 309,85 € - 78 257,13 € = EXCEDENT 85 052,72 €		
EXCEDENT GLOBAL 2016 : + 143 902,25 €		

Ces résultats nous permettent d'envisager nos différents investissements avec sérénité, d'autant que certains sont financés sans dépense supplémentaire.

BUDGET 2017		
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
	Dépenses et recettes	
241 586 €		594 960 €

Travaux salle polyvalente

Réfection du versant est de la toiture dans sa totalité, pour un montant de 27 095,40 € HT. Subventionnée à 40% par le conseil départemental, part restant à la charge de la commune : 16 257,24 €.

Auvent salle polyvalente 25 182,60 €, subventionné à 40% par le conseil départemental et 10 000 € de réserve parlementaire. Part à la charge de la commune : 5 109,56 € HT.

Annexe salle polyvalent avec isolation 44 705,20 €. Après subvention du conseil départemental, coût pour la commune 26 823,12 €.

Sachant que nous récupérons la TVA deux ans après.

Mairie

Notre mairie actuelle, après étude de la DDT et du CAUE, était difficilement aménageable, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur pour l'accessibilité des handicapés.

A ce moment-là, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de faire l'acquisition de la maison de M. Esparbès, pour la somme de 120 000 €, subventionnée par l'état à hauteur de

48 000 € et par le département pour 18 000 €. Coût restant pour la mairie : 54 000 €.

Après le choix de l'architecte, nous avons lancé les marchés, avérés infructueux, et nous arrivions à un coût de travaux avoisinant les 150 000 €, avec un rendu non conforme à nos attentes.

Nous avons revu le projet dans son intégralité, après avoir reconsulté toutes les entreprises qui avaient répondu la première fois, le coût des travaux est de 134 000 € HT, ce qui va nous permettre d'affiner le projet, car à ce jour nous avons 103 500 € de subventions notifiées.

Nous attendons 2 subventions supplémentaires, de la région et du centre de gestion, ce qui nous permettra de créer un local technique sur le fond du jardin.

Le début des travaux est prévu à la mi-juin. Le coût estimatif à ce jour pour la part mairie serait, achat et travaux de 80 500 € HT, amortis sur 20 ans, soit 4 025 €/an, alors que nous payons actuellement un loyer de 4 600 €/an. Pas d'incidence sur le contribuable.

Rénovation de l'éclairage public

Nous avons entamé depuis fin 2016, par le biais du syndicat départemental d'électricité Haute-Garonne, la rénovation de l'éclairage public (chemin de la Rivière, impasse Goujon et impasse du Moulin), en 2017 une étude a été menée pour restaurer le reste du village, avec le remplacement des lampes

SODIUM par des lampes LED, moins énergivores mais avec un rendu lumineux équivalent, voire meilleur. Ces travaux seraient financés par un emprunt du SDEHG sur 10 ans, de 3 200 € au maximum l'an. En contrepartie, nous devrions faire une économie sur nos factures de 4 800 € l'an.

Eglise

L'extérieur de l'église, restauré en 1993, présente quelques signes de faiblesse, surtout côté ouest et nord au niveau des crépis.

Avant que cela ne prenne des proportions trop importantes, et engendre des coûts que notre collectivité ne pourrait plus supporter, il a été décidé de reprendre l'ensemble avec le mur du cimetière et le portail.

Il serait insensé voire irresponsable de la part des élus de laisser se détériorer le patrimoine. Car celui qui veut faire abstraction du passé ne peut affronter l'avenir.

Ce clocher, qui a rythmé la vie de nombreuses générations, que ce soit pour leurs peines (décès) leurs joies (baptêmes, communions, mariages) ou leur vie de tous les jours (Angélus) ne pouvait être laissé à l'abandon.

Les travaux sont prévus pour septembre avec une enveloppe à ne pas dépasser de

110 000 €, sachant que nous avons une subvention notifiée du conseil départemental de 44 626 €.

C'est le seul investissement qui devra faire appel aux fonds propres de la commune.

Comme tous les bâtiments publics auront été rénovés, cela nous permettra de refaire toutes les voiries du centre bourg.

L'association Sauvegarde de l'Eglise d'Empeaux remercie les généreux donateurs, dont la liste sera affichée à l'entrée de l'église. A l'heure actuelle, les dons s'élèvent à hauteur de 9 000 €. Il est encore possible de déposer les dons à la mairie, l'association collecte des fonds jusqu'à la fin de l'année.

Du côté des Aînés

Le repas des ainés et du personnel municipal, a été suivi d'un loto gratuit, les deux appréciés par la majorité des personnes.

Le voyage des aînés, offert en totalité par la municipalité aux plus de 60 ans, sera la journée gauloise, le 16 juin à Villefranche de Périgord et Bonaguil, avec la visite de Ministoria, découverte du monde merveilleux de la miniature à travers une visite innovante et ludique de l'histoire, une visite en 4x4 du parc animalier, et un repas gaulois.

Du côté des animations

Le vide grenier du 2 avril a été un succès, malgré le temps maussade. De nouveaux exposants sont prêts à renouveler l'expérience.

La fête d'Empeaux aura lieu les 8 et 9 juillet 2017.

Le prochain vide grenier aura lieu le 27 août 2017. Empeaux ludique accueillera avec bienveillance les bonnes volontés.

Pour la bourse aux vêtements et jouets, le dépôt se fera le 4 novembre, les ventes le 5 novembre 2017.

Pour des raisons de mise en conformité de la piste il n'y aura pas d'auto cross cette année. Les bénévoles de l'association réalisent des travaux pour obtenir cette conformité (mise en place de rails de sécurité). Peut-être que l'inauguration de la piste refaite se fera à l'automne, sous réserve de l'obtention de l'agrément préfectoral

L'initiative des après-midi récréatives rencontre un timide succès, mais les personnes qui viennent sont fidèles aux rendez-vous, en général deux mercredi après-midi par mois. Participez à la vie de votre village, et rejoignez le groupe, avec vos jeux de société, jeux de cartes, et votre bonne humeur!! Les rencontres, ouvertes à toute personne de tout âge, ont lieu

dans la salle du conseil municipal. Après la coupure de juillet et août, les activités reprendront. Les jours et heures seront affichés sur le site internet de la mairie, à la salle des fêtes et à la salle du conseil.

Informations diverses :

Le site internet de la mairie est régulièrement mis à jour. N'hésitez pas à le consulter. Une nouvelle rubrique est ouverte avec des offres d'emplois. LES ECHOS D'EMPEAUX de juin 2017 seront mis en ligne.

L'entretien des haies ainsi que des fossés, abords du domicile (5m de part et d'autre de l'entrée) est une obligation légale. Si cela gêne le passage d'une personne, il faut couper. Tout propriétaire est responsable d'accidents causés par un défaut d'entretien.

Toujours pas de nouvelle du très haut débit.

Poste à Sainte Foy de Peyrolières :

La poste vient à nouveau de changer les horaires de ce bureau : 12h45-15h15

C'est un facteur guichetier qui vous accueillera, autrefois on l'appelait un facteur receveur. La poste voudrait arriver à fermer le bureau faute d'usagers.

Renouvellement carte d'identité

Les habitants d'empeaux désirant faire établir ou renouveler leur carte d'identité devront se rendre dans une des communes équipées du dispositif de recueil des titres d'identité

Voici la liste des communes équipées, les plus proches :

L'Isle Jourdain, Blagnac, Colomiers, Cugnaux, Muret, Plaisance du Touch, Saint-Lys (uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi), Toulouse, Tournefeuille.

Pour obtenir la liste des pièces à fournir à votre demande : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

Vous pouvez réaliser votre pré-demande en ligne : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668

LA MAIRIE SERA FERMEE DU 31 JUILLET AU 17 AOUT INCLUS.

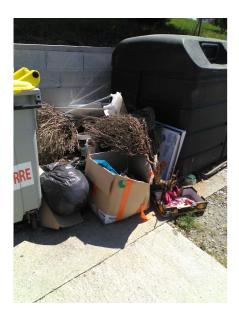
Permanences du secrétariat de la Mairie d'Empeaux :

Mardi et vendredi de 14 heures à 18 heures.

Pour tous ceux qui veulent communiquer avec la mairrie d'Empeaux :

Mairie.empeaux@wanadoo.fr

Tel : 05 61 91 43 24



DU COTE DES INCIVILITES Ordures ménagères

Chacun reconnaîtra les siennes, ou celles de son voisin!!!!!!

Rappel des horaires d'été de la déchetterie de Saint-



Thomas:

Du 1er avril au 15 octobre Lundi, Mercredi, vendredi de 14h à 18h30 et le samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h 30.



Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende.



Nuisances sonores

Afin d'éviter les nuisances sonores et pour le respect des voisins, les horaires doivent être respectés au sein de la commune. Horaires de tonte/bricolage/bruit : Les horaires possibles pour l'utilisation des engins bruyants sont les suivants :

du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

samedi : 9h à 12h et 15h à 19h

dimanche et jours fériés: 10h à 12h et 16h à 18h

Le non respect de ces horaires est passible d'une amende selon l'article

131-3 du code pénal.